



FUMEL

— VALLÉE DU LOT —

DECISION : D2023-62-PE

SERVICE PETITE ENFANCE

Affaire suivie par : Jennifer ROTTIER

N°D2023-62-PE

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION À LA CAISSE D'ALLOCATION FAMILIALE DU LOT ET GARONNE : CHANGEMENT DES VOLETS ROULANTS DE LA CRÈCHE CAZIMINUS DE CAZIDEROQUE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L5211-10 ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 portant délégation de pouvoir du conseil communautaire au Président ou Monsieur le 1^{er} Vice-président à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès de l'ensemble des établissements publics et privés intéressés, valider et amender les plans de financement possible ;

Vu le décret du n°2021-1131 fixant le cadre de fonctionnement des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) et l'arrêté créant un référentiel national relatif aux exigences applicables aux établissements d'accueil du jeune enfant en matière de locaux, d'aménagement et d'affichage ;

Considérant la nécessité d'entreprendre des travaux de rénovation ;

Considérant la participation de la CAF à la mise aux normes des EAJE en proposant une subvention à hauteur de 50% ;

Le Président de Fumel Vallée du Lot
décide,

1°) – De solliciter une demande de subvention à la CAF de Lot et Garonne d'un montant de 2582.60 € HT, correspondant à 50% du total du projet envisagé, tel que le budget prévisionnel suivant :

Dépenses		Recettes	
	Montant HT		Montant HT
Bâtiment : menuiserie	5165.20 €	CAF 47	2582.60 €
		Auto-financement	2582.60 €
Total HT	5165.20 €	Total HT	5165.20 €

2°) – De signer ou d'autoriser Monsieur le 1^{er} Vice-président à signer la demande de subvention ainsi que toutes les autres pièces s'y rapportant ;

3°) – Précise que les crédits afférents seront prévus au Budget 2023.

AR Prefecture

047-200068930-20230413-D2023_62_PE-AR
Reçu le 14/04/2023

En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 13 avril 2023



Le Président,
Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 14 avril 2023
Reçu en Sous-Préfecture le :
Publié ou Notifié le : 14 avril 2023

FUMEL VALLÉE DU LOT

Place Georges Escande BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.cc-dufumelois.com